

P-839-110

L'EXPÉRIENCE ET LA RÉTENTION DES PROCUREURS DE LA COUR ITINÉRANTE

**Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones
et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès
(CERP)**

Document synthèse

Déposé en décembre 2018

Table des matières

LISTE DES FIGURES	2
LISTE DES TABLEAUX.....	3
MÉTHODOLOGIE.....	3
1. LES VOYAGES EFFECTUÉS PAR LES PPCP DE LA COUR ITINÉRANTE	4
2. LES ANNÉES DE BARREAU DES PPCP DE LA COUR ITINÉRANTE	7

Note :

Ce document est un document de travail produit dans l'objectif de synthétiser certaines informations fournies par différents services publics dans le cadre de réponses à des demandes d'information envoyées par la CERP. Il ne synthétise en aucun cas l'ensemble de la preuve recueillie par la CERP sur le sujet traité, ni l'ensemble des réponses aux demandes d'informations envoyées par la CERP.

Toutes les notes de bas de pages référant à un numéro sont des références à un onglet de la pièce P-839 : Bibliothèque de dépôt documentaire – Justice. Les sous-onglets cités en notes de bas de page (par exemple, 11.1 ou 11.1.40) sont disponibles publiquement fusionnés en un seul fichier dont le nom est P-839-[numéro de l'onglet principal] (par exemple P-839-11). Les sous-onglets sont identifiés par une cote en rouge dans le haut de la page à droite dans ce fichier. Toutefois, les documents excels ou sécurisés sont disponibles dans des fichiers distincts (non fusionnés avec l'onglet principal).

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Nombre de déplacements des PPCP de 2005 à 2018

Figure 2 : Répartition temporelle des déplacements des PPCP ayant fait un seul voyage

Figure 3 : Répartition temporelle des déplacements des PPCP ayant fait deux voyages selon la date du dernier voyage

Figure 4 : Nombre de voyages des PPCP actuellement à l'emploi de la Cour itinérante

Figure 5 : Figure 5 : Nombre d'années de Barreau lors du premier voyage des PPCP pour la Cour itinérante de 2005 à 2018

Figure 6 : Moyenne d'années de barreau des PPCP se déplaçant pour la Cour itinérante

Figure 7 : Évolution annuelle des voyages des PPCP ayant moins de cinq années de barreau

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de déplacements annuels des PPCP ayant moins de cinq années de barreau de 2011 à 2017

MÉTHODOLOGIE

Aux fins de la réalisation de ce document, la CERP a acheminé une demande d'information (DG-0116-C : P-839, onglet 34) au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) afin de documenter l'expérience, le nombre d'années de barreau, ainsi que le nombre de voyages effectués par les procureurs de la Cour itinérante en territoires cri et inuit (Baie d'Hudson, Baie d'Ungava, Baie James et circuit intérieur)¹.

Les réponses obtenues du DPCP et analysées dans le présent document peuvent être trouvées sous P-839, onglets 34.1, 34.1.6. et 34.1.7. Les données brutes obtenues suite à ces demandes d'informations ont permis de produire les figures ci-dessous.

Le DPCP souligne d'emblée certaines limites méthodologiques aux données transmises². Ainsi, les informations proviennent d'un document créé pour des fins de suivi budgétaire. Les colonnes «stagiaires» et «autochtones» ont été ajoutées. L'entrée de ces informations a été réalisée au meilleur des connaissances de la personne chargée de ces inscriptions. À l'exception des stagiaires toujours à l'emploi du DPCP dans la région nord, ils n'ont pas été en mesure d'identifier d'autres stagiaires tout comme ils ne peuvent pas fournir le nombre d'années d'expérience des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) au sein du DPCP qui se sont déplacé à la cour itinérante.

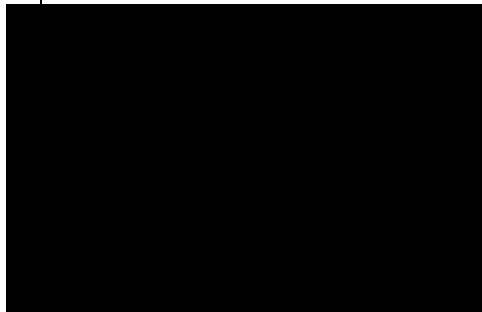
¹ Il y a également une Cour itinérante sur la Côte-Nord relevant d'un district judiciaire différent, mais celle-ci ne fait pas l'objet de la présente preuve

² P-839, onglet 34.1 de la bibliothèque justice

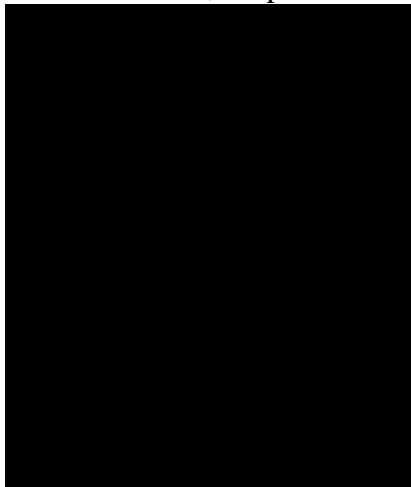
1. LES VOYAGES EFFECTUÉS PAR LES PPCP DE LA COUR ITINÉRANTE

116 PPCP ont travaillé à la Cour itinérante de 2005 à 2018³.

Les PPCP qui ont été stagiaires et qui sont toujours à l'emploi du DPCP pour la région du nord du Québec sont les suivants :

	mai à novembre 2007
	mai à novembre 2010
	mai à novembre 2011
	juin à décembre 2013
	août 2014 à février 2015
	juin à décembre 2015
	mai à décembre 2016

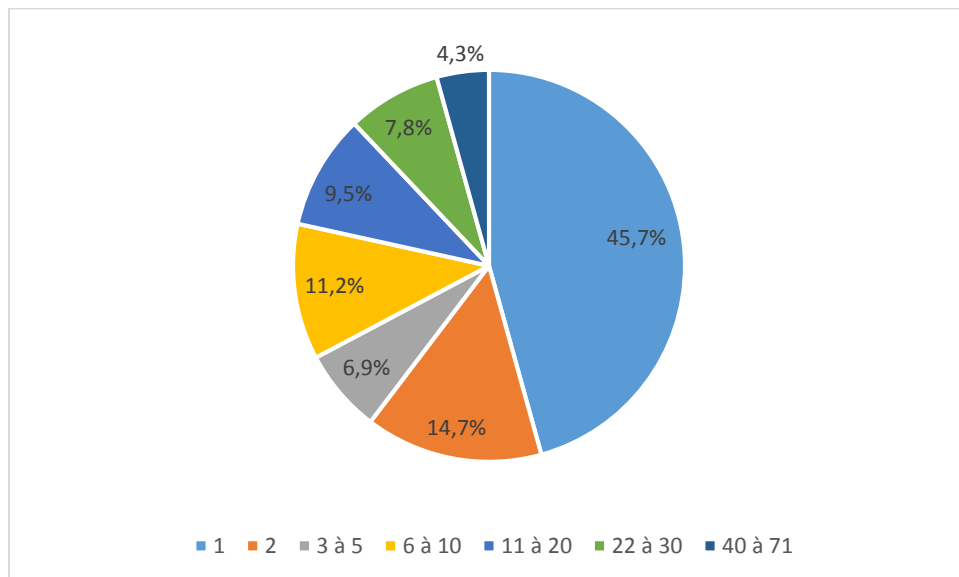
Présentement, les procureurs responsables des cours itinérantes sont⁴ :



³ *Ibid*, p.1. Deux autres PPCP étaient inclus dans le document sans que la destination qu'ils auraient desservie soit indiquée, nous ne les avons donc pas considérés.

⁴ *Ibid*, p.3.

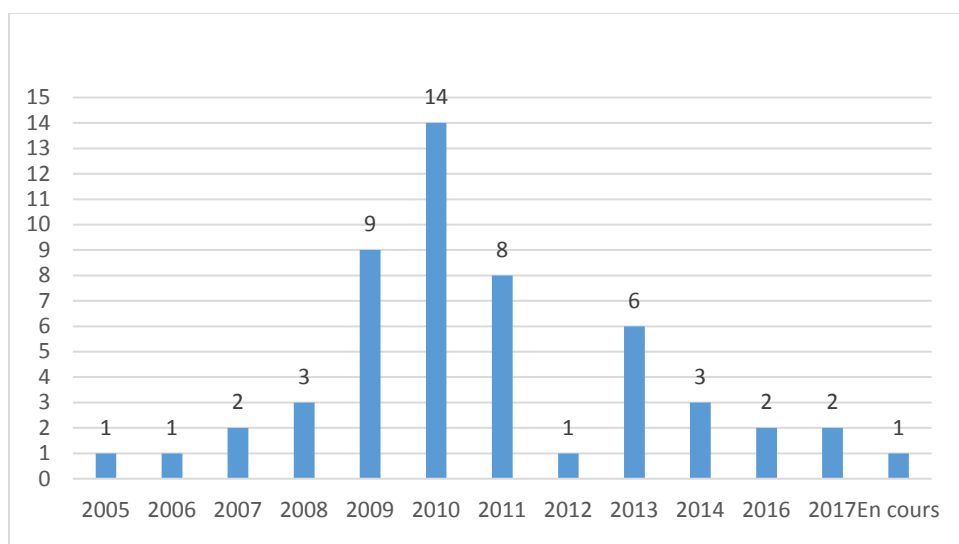
Figure 1 : Nombre de déplacements des PPCP de 2005 à 2018⁵



On remarque qu’entre 2005 et 2018, environ 60% des PPCP ayant voyagé pour la Cour itinérante ont fait seulement 1 ou 2 déplacements.

Les PPCP qui ne sont plus à l’emploi actuellement ont été en poste en moyenne 16,51 mois. Ces derniers ont fait en moyenne 5,6 voyages pour la Cour itinérante.

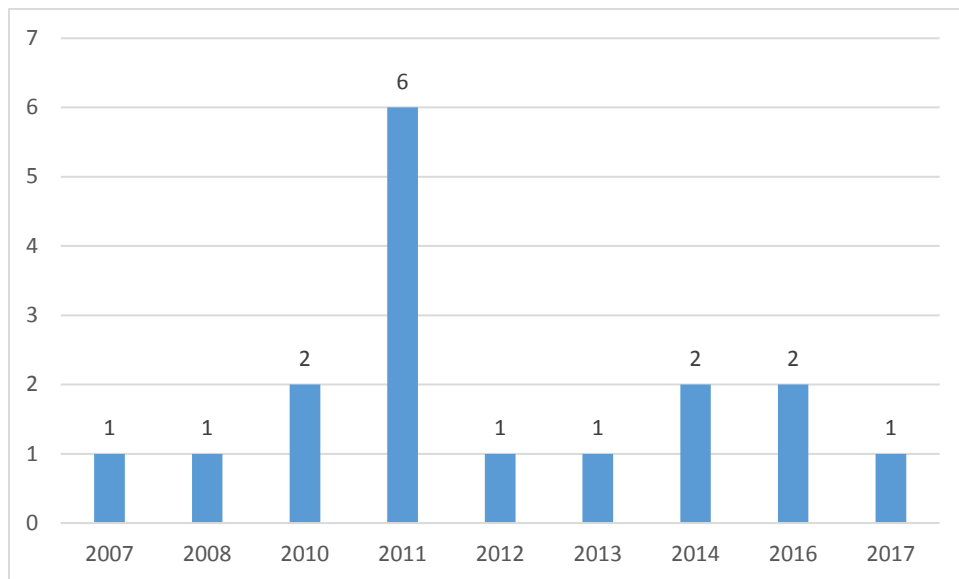
Figure 2 : Répartition temporelle des déplacements des PPCP ayant fait un seul voyage



On constate un nombre plus élevé de PPCP ayant fait un seul déplacement entre 2009 et 2013.

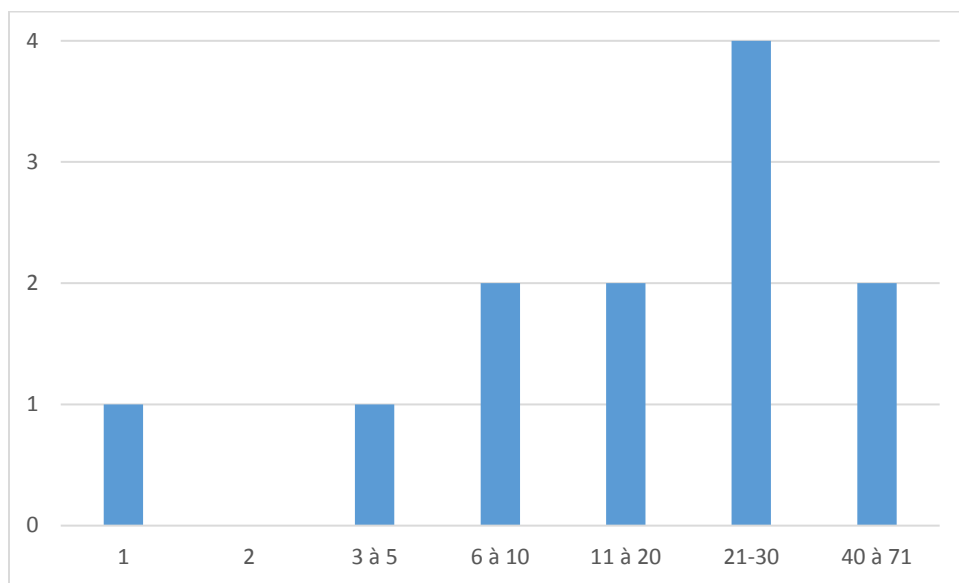
⁵ Les graphiques de cette section sont basés sur P-839, onglet 34.1.6 de la bibliothèque justice

Figure 3 : Répartition temporelle des déplacements des PPCP ayant fait deux voyages selon la date du dernier voyage



C'est en 2011 qu'il y a eu le plus de deuxième voyage des PPCP ayant fait seulement deux voyages. L'écart mensuel le plus bas entre le premier et le dernier déplacement est de 2 mois tandis que l'écart mensuel le plus élevé est de 113 mois; la moyenne d'écart est de 23,3 mois.

Figure 4 : Nombre de voyages des PPCP actuellement à l'emploi de la Cour itinérante



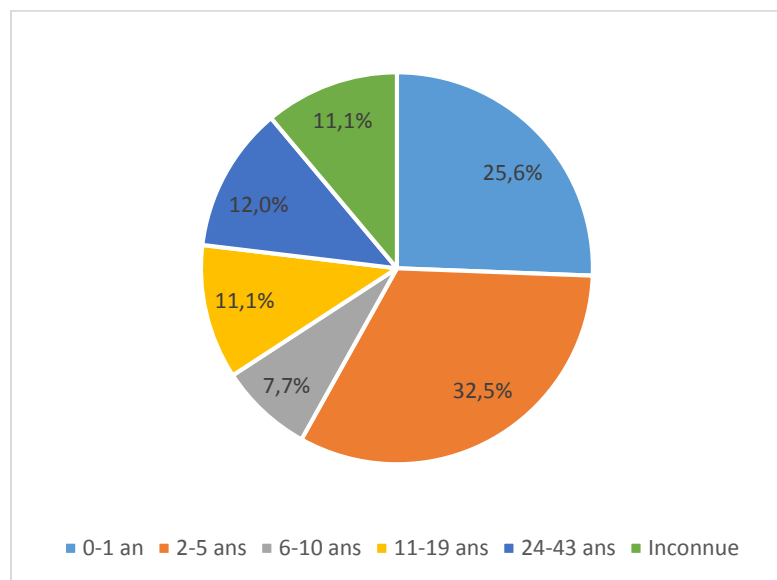
Sur une équipe de 12 PPCP actuellement à l'emploi, il peut être remarqué que la moitié d'entre eux cumulent plus de 21 voyages pour la Cour itinérante. 10 PPCP cumulent au moins 6 voyages; ils sont donc seulement deux à avoir effectué moins de six voyages.

2. LES ANNÉES DE BARREAU DES PPCP DE LA COUR ITINÉRANTE⁶

Mise en garde : La présente analyse vise à illustrer l'expérience des PPCP de la Cour itinérante. Or, avoir plusieurs d'années de Barreau n'équivaut pas nécessairement à des années de pratique en matière criminelle et pénale et n'est pas non plus garant d'une expérience auprès des communautés ou des individus autochtones.

De plus, n'ayant accès qu'à l'année (et non au mois et au jour) à laquelle les PPCP sont devenus membres du Barreau, notre calcul se base sur la présomption que tous les PPCP sont devenus membres du Barreau au 1^{er} janvier de l'année qui nous a été fournie. Il est donc impossible qu'un PPCP ait plus d'années de Barreau que ce qui est indiqué ici.

Figure 5 : Nombre d'années de Barreau lors du premier voyage des PPCP pour la Cour itinérante de 2005 à 2018



⁶ Les graphiques de cette section sont basés sur P-839, onglet 34.1.7 de la bibliothèque justice

Ce graphique illustre que plus de la moitié des PPCP avaient moins de cinq années de Barreau lors de leur premier voyage pour la Cour itinérante. Pour l'ensemble des PPCP, la moyenne d'années de Barreau lors du premier voyage est de 7,9 années⁷.

30 (25,6%) avaient entre 0 et 1 an de Barreau au moment de leur premier voyage.

38 (32,5%) avaient entre deux et cinq ans de Barreau au moment de leur premier voyage.

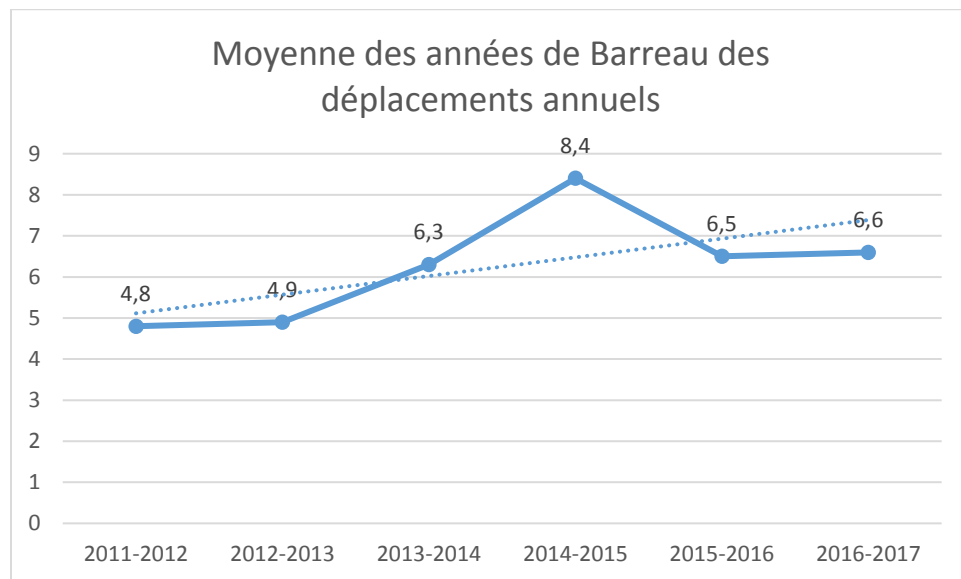
9 (7,7%) avaient entre 6 et 10 ans de Barreau au moment de leur premier voyage.

13 (11,1%) avaient entre 11 et 19 ans de Barreau au moment de leur premier voyage.

14 (12%) avaient entre 24 et 43 ans de Barreau au moment de leur premier voyage.

Pour 13 personnes (11,1%), l'année de Barreau est introuvable ou on ne connaît pas la date de leur premier voyage.

Figure 6 : Moyenne d'années de barreau des PPCP se déplaçant pour la Cour itinérante



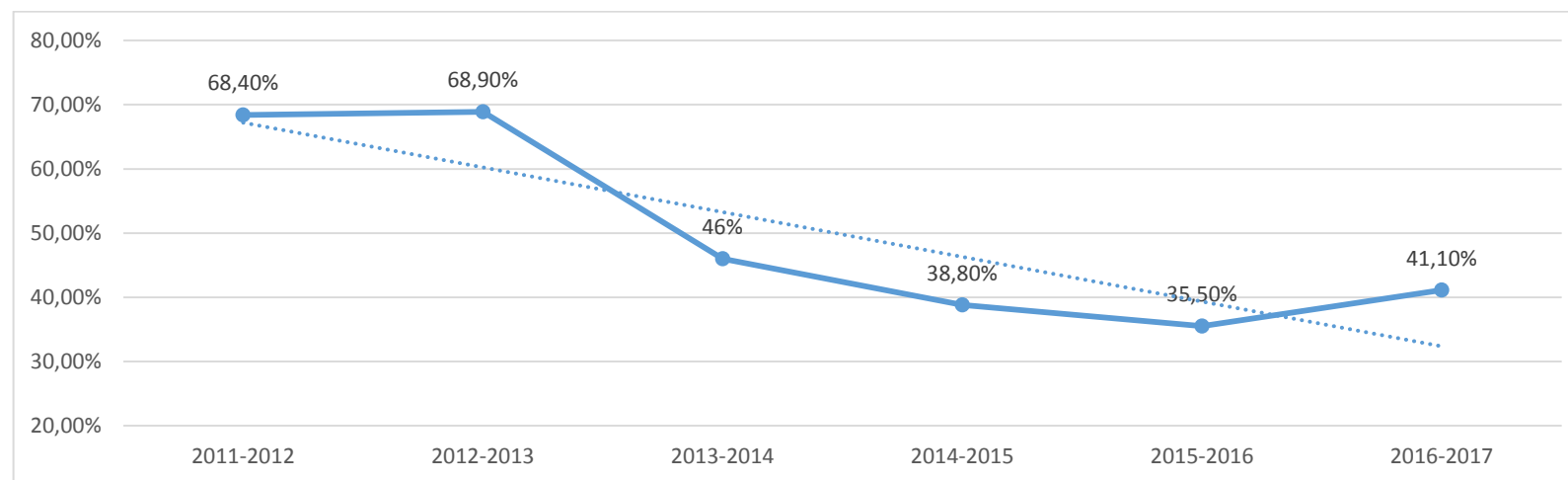
La figure 6 révèle une augmentation de la moyenne des années de Barreau des PPCP qui font les déplacements pour la Cour itinérante.

⁷ 14 PPCP ont été exclus de cette moyenne, car une information était manquante, soit généralement leur année de Barreau.

Tableau 1 : Nombre de déplacements annuels des PPCP ayant moins de cinq années de barreau de 2011 à 2017

Année de Barreau	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	Absolu	% (sur 95)	Absolu	% (sur 90)	Absolu	% (sur 63)	Absolu	% (sur 103)	Absolu	% (sur 93)	Absolu	% (sur 111)
Stagiaire	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	2,9%	0	0,0%	0	0,0%
Moins d'un an	1	1,1%	1	1,1%	0	0,0%	4	3,9%	7	7,5%	1	0,9%
1 an	23	24,2%	11	12,2%	1	1,6%	3	2,9%	9	9,7%	16	14,4%
2 ans	17	17,9%	23	25,6%	1	1,6%	3	2,9%	8	8,6%	10	9,0%
3 ans	10	10,5%	16	17,8%	17	27,0%	7	6,8%	3	3,2%	14	12,6%
4 ans	14	14,7%	11	12,2%	10	15,9%	20	19,4%	6	6,5%	5	4,5%
Total	65	68,4%	62	68,9%	29	46,0%	40	38,8%	33	35,5%	46	41,4%

Figure 7 : Évolution annuelle des voyages des PPCP ayant moins de cinq années de barreau



La figure 7 illustre que la proportion de déplacements faits par des PPCP ayant moins de 5 années de Barreau a diminuée de 27,3% entre 2011 et 2017.